



Violation de vie privée, crise de confiance et licenciement

Par **jean**, le **31/01/2010** à **21:05**

Bonjour, je voudrais vous poser une question parce que je suis dans une situation où je ne sais quoi faire.

Je possède un bic qui est en fait une clé usb, je m'en sers pour écrire et stocker mes fichiers importants sur la mémoire. Mais ce bic a aussi une fonction de faire des séquences de vidéo. C'est en gros un gadget comme tant d'autres. Et si on le sait pas, on ne peut pas deviner qu'il peut filmer.

Tous les collègues savent que j'ai ce bic 3 d'entre eux savent qu'il a cette fonction de filmer, mais pas les autres.

Il y a eu une liaison avec un collègue, et après discussions, on s'est rendu compte que c'est pas une bonne idée de la continuer pour des raisons professionnelles et la finalité de notre relation. Ceci est un détail mais important dans la suite.

Depuis que cette liaison est terminée, elle s'est mise en congé maladie voilà 4 mois, et il a coupé tout contact avec tous les collègues, moi y compris.

Le conseil d'administration m'a convoqué pour m'expliquer sur des accusations graves que ce collègue a portées au CA. Elle m'accuse de posséder du matériel d'espionnage sur le lieu de travail et elle affirme avoir été espionnée, filmée par ce bic à son insu. On travaille en binôme pour la précision.

Pendant cette période de maladie sans aucune nouvelle, elle a pris contact individuellement avec chacun des travailleurs pour leur monter contre moi, en semant le doute, la panique, la parano dans l'asbl, en leur faisant croire qu'elle a été espionnée et que eux aussi l'ont été, ou si c'est pas encore le cas, le seront tant que je reste dans l'asbl.

Tout le monde personne ne m'aime plus, j'essaie de discuter avec eux mais ils sont fermés.

Après ce que j'ai compris dans tout ça, elle essaye de me faire virer, en manipulant les autres pour qu'ils disent au CA qu'ils ne peuvent plus continuer à travailler avec moi dans ce climat de soupçon, de doute de violation de leur vie privée.

Elle veut croire à tout le monde qu'elle a été en dépression à cause de moi, à cause de mon bic, de la présence de matériel d'espionnage sur le lieu de travail comme elle dit.

Ma question est de savoir si le CA peut me licencier suite à ses fausses accusations sans aucune preuve que j'ai filmé qui

que ce soit.
Si le CA convoque chacun des collègues et demande s'il est capable de continuer à travailler avec moi vu que la confiance n'est plus là..et que les collègues disent "Non", puis-je être licencié pour motif que les autres ne veulent pas de moi parce qu'ils n'ont plus confiance ?